



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Nombre de places ouvertes pour les internes en réanimation

Question écrite n° 37687

Texte de la question

Mme Constance Le Grip appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur le sujet du nombre de places ouvertes pour les internes en réanimation au titre de l'année universitaire 2020-2021. La crise sanitaire que l'on traverse a très durement éprouvé le système hospitalier. Afflux de patients atteints de la covid-19, transferts de patients par avion et TGV médicalisés, déprogrammation d'interventions : les services de réanimation ont été saturés à plusieurs reprises dans de nombreux départements. De nombreuses voix se sont régulièrement élevées pour demander des comptes sur le nombre de lits de réanimation et le nombre de professionnels de réanimation, dans le pays. Les professionnels ont eux aussi exprimé fortement la nécessité de former davantage de nouveaux médecins à la réanimation. Dans un communiqué commun du 9 février 2021, l'Association des médecins urgentistes de France (AMUF) et le Syndicat des médecins réanimateurs (SMR) ont demandé « d'une part, le passage de 74 internes de réanimation formés chaque année à 150 afin d'assurer le renouvellement des générations, et d'autre part, le doublement des lits de réanimation pérennes en France ». Or ils ne semblent pas avoir été entendus ! Ni pour les lits, ni pour les personnels. En effet, par l'arrêté du 5 août 2020 publié au JORF n° 0193 du 7 août 2020, le ministre des solidarités et de la santé et la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ont fixé à 74 le nombre de postes d'internes à l'issue des épreuves classantes nationales pour la spécialité « médecine intensive-réanimation » au titre de l'année universitaire 2020-2021, soit 2 postes supplémentaires créés par rapport à 2019. En effet, 72 places étaient proposées en 2018 et en 2019. Par ailleurs, le nombre d'internes pour la spécialité « anesthésie-réanimation » a été fixé à 468 en 2020, contre 467 en 2019. Au total, 542 postes d'internes ont été proposés en réanimation en 2020, comprenant les deux spécialités de « médecine intensive-réanimation » et d'« anesthésie-réanimation », sur 8 286 postes d'internes ouverts. Elle souhaite donc connaître les raisons de cette non-augmentation pour l'année 2020-2021 et savoir si une augmentation des postes à pourvoir en réanimation à l'issue des épreuves classantes nationales pourra être prévue pour les prochaines années universitaires ; compte tenu de l'état de saturation actuel des services de réanimation, et en prévision d'années prochaines qui pourraient amener le pays à connaître d'autres pandémies d'envergure, ne pas agir, ne pas anticiper, est incompréhensible.

Données clés

Auteur : [Mme Constance Le Grip](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37687

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 14 juin 2021

Question publiée au JO le : [30 mars 2021](#), page 2755

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)